



D'r Innlemer

Revue Municipale d'Information

N° 5 Juillet 2011

Chers habitants

L'année scolaire 2010-2011 s'achève et les élèves s'impatientent pour partir en vacances après une année d'effort et d'application.

Mais cette fin d'année scolaire a aussi été marquée par le départ en retraite de Mme Brigitte KUNTZMANN, professeur des écoles, après une présence de 16 années dans notre école élémentaire. Elle peut être fière du devoir accompli. En effet, grâce à un engagement pédagogique exemplaire et une très grande compétence, elle a dispensé un enseignement riche et motivant à nos jeunes élèves, ce d'autant qu'il était non seulement basé sur les matières élémentaires mais encore et surtout sur des projets artistiques et sportifs.

Alors, je lui souhaite au nom de la municipalité une retraite épanouissante, riche en projets. Et lui adresse un grand merci pour son dévouement au service de notre jeunesse.

Par ailleurs, la première année de l'activité périscolaire est arrivée à son terme. D'abord installée dans une salle de l'école élémentaire, puis dans les nouveaux locaux à partir de fin janvier 2011, cette activité est à qualifier de très positive. Grâce à un accueil de grande qualité et à une animation innovante, l'équipe composée de Régine et Stéphanie a su fédérer nos jeunes pensionnaires du périscolaire, tout en faisant le meilleur usage des nouveaux locaux spacieux et lumineux.

Et la fête de fin d'année, agrémentée de belles danses des jeunes pensionnaires du périscolaire et d'un montage retraçant les activités de l'année, a été une réussite. Les très nombreux parents d'élèves présents sont le meilleur encouragement à cette équipe d'animation pour la rentrée du périscolaire en septembre 2011. Enfin la vie locale du Piémont des Vosges a été animée ces dernières semaines par le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale dans le Bas-Rhin élaboré par le Préfet en application de la Réforme des collectivités territoriales. Ce projet comportait notamment la proposition de fusion des Communautés de Communes du Canton de ROSHEIM et du PAYS de SAINTE-ODILE, élaborée par les Services du Préfet, et ce sans aucune concertation préalable, ni encore moins de réunion.

Je rappelle que la Communauté des Communes du Pays de Sainte-Odile est composée des communes de Bernardswiller, Innenheim, Krautergersheim, Meistratzheim, Niedernai et Obernai. Cette intercommunalité voulue par les élus de ces communes s'est développée autour de trois principes importants de fonctionnement : la solidarité, la proximité et le développement.

Et les nombreuses et diverses compétences de notre structure intercommunale ont créé les conditions pour l'organisation d'un service public de qualité, proche de ses citoyens, grâce à une volonté de construire ensemble un projet partagé et porté.

Par ailleurs, le projet de fusion ne repose sur aucune évaluation approfondie et étayée permettant de mesurer l'impact réel d'une réunification des deux structures de coopérations intercommunales existantes en termes d'optimisation de l'organisation du territoire et surtout de bonification de services à la population. Enfin, pour les attributions susceptibles d'être exercées conjointement, les modes de gestion et d'exploitation se heurtent à des différenciations juridiques substantielles qui génèreraient inévitablement des conflits d'harmonisation.

Aussi, dans ces conditions, le Conseil Municipal ne saurait se prononcer favorablement sur le projet de fusion des Communautés de Communes du Canton de ROSHEIM et du Pays de SAINTE-ODILE tel qu'il est proposé en l'état au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal par le Préfet du Bas-Rhin.

Cordiales salutations.

Alphonse KOENIG, Maire

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Aménagement de la Cour des écoles élémentaire et maternelle :

Afin de mettre aux normes les accès des écoles maternelle et élémentaire, notamment au niveau de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la Commune a mandaté la société TOPOS afin de proposer un projet d'aménagement. Par ailleurs, ce projet a pris en compte le réaménagement des accès tant à la Grotte de Lourdes qu'au bâtiment du périscolaire. Le démarrage des travaux, attribués à la société STEGER, est prévu début juillet. Le coût des travaux est estimé à 104 472 € HT avec une subvention de 31 000 € dans le cadre du versement de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des Communes.

Deux nouveaux bancs dans la commune :

La municipalité a décidé l'installation de deux bancs sur le territoire de la commune. L'un d'eux est bien visible de tous et se situe à côté du calvaire qui surplombe le giratoire de la route de Duttlenheim.

Les promeneurs et les touristes peuvent y prendre quelques instants de repos en savourant la vue sur Innenheim, le Bruch et, au loin, la Forêt Noire.

De très bonne heure, on pourrait aussi admirer le lever de soleil sur notre village !

Le deuxième se situe en bordure du Blaesheimerweg, à la limite de notre ban.

On y embrasse du regard le Gloeckelsberg, la forêt, le Richhof et le Mont Sainte Odile qui veille sur nous. A chacun d'en profiter et de veiller au respect des lieux.



Lotissement Le ROSENMEER III :

Tous les terrains du lotissement « Le ROSENMEER II » sont à présent vendus.

Au vu des demandes de terrains de construction déposées en Mairie par de jeunes couples du village, le conseil municipal s'est penché sur la création du lotissement « Le ROSENMEER III ». Ce dernier pourrait se situer au lieu-dit « KLEINGEBREIT », côté sud-ouest, en prolongement du lotissement « Le ROSENMEER II ».

Des démarches ont été entreprises auprès des propriétaires des parcelles de ces confins en vue de créer l'emprise foncière appelée à accueillir ladite tranche de lotissement.

Stabilisation des taxes des contributions directes de la commune :

Le Conseil Municipal a décidé le maintien des taux des impôts locaux qui se déclinent comme suit en 2011 :

1) Taxe d'habitation :

A partir de 2011, la réforme de la fiscalité locale porte notamment sur le transfert de la part de la taxe d'habitation du Département vers la Commune. En contrepartie, la commune reversera € 118.140,00 au Fond National de Garantie Individuelle des Ressources « F.N.G.I.R. », correspondant peu ou prou à la somme perçue par le Conseil Général en 2010.

En conséquence, sur vos feuilles d'imposition figurera le taux de **15,84%** correspondant au taux communal (8,09%), plus l'ancien taux départemental (7,23%) multiplié par un facteur de 1,034% représentant les frais administratifs.

2) Taxe foncière sur propriétés bâties : inchangée à **8,89%**.

3) Taxe foncière sur propriétés non bâties : inchangée à **58,79%**.

4) Nouvelle cotisation foncière des entreprises à **18,58%**.

Cette dernière remplace la défunte taxe professionnelle. La CFE est assise sur les valeurs locatives foncières. La fraction de l'assiette de la taxe professionnelle reposant sur les équipements et biens mobiliers (investissements) et les recettes (supprimées par le Conseil constitutionnel) est ainsi supprimée.

Job d'été :

Pour la seconde année, la Commune a décidé de créer un poste d'adjoint technique 2^e classe non titulaire à temps complet pour des besoins saisonniers (de mi-juillet à fin août), notamment pour l'entretien des espaces verts. Après une campagne d'affichage, une seule candidature a été déposée.

C'est donc Cyril WAGENTRUTZ qui a été retenu.

Informations communales :

Compte de gestion d'Innenheim pour l'année 2010 :

Le conseil municipal en date du 28 avril 2011 approuve le compte administratif de l'exercice 2010 de la commune d'Innenheim, arrêté aux sommes suivantes :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	€ 861 343,66	€ 1 303 468,42
Dépenses	€ 385 581,70	€ 1 774 897,65
Excédent	€ 475 761,96	
Déficit		€ 471 429,23
Excédent global	€ 4 332,73	

Cet excédent est reporté en compte créditeur pour l'exercice 2011 de la commune.

Conduite intercommunale d'eaux usées :

L'implantation de la nouvelle station d'épuration par le SIVOM du Bassin de l'EHN entre Meistratzheim et Krautergersheim a entraîné la pose de nouvelles canalisations. Et à ce titre, un nouveau collecteur en fonte a été posé récemment entre Innenheim et Krautergersheim afin d'amener les eaux usées d'Innenheim plus celles de Blaesheim et de Griesheim à Krautergersheim, avant leur transfert définitif à la nouvelle station d'épuration. La pose de ce nouveau collecteur sera complétée par la création d'un poste de pompage performant, rue de l'Etang au lieu-dit « VIERAECKERN ».

Par ailleurs, la mise en fonctionnement de la nouvelle station d'épuration est programmée pour début octobre 2011.

Résultat recensement 2011 :

Les services de l'INSEE ont communiqué, à la suite de l'enquête de recensement réalisée en 2011 sur le territoire de la Commune, les résultats suivants :

- Population : 1 123 habitants (pm : 1 027 au recensement de 2006)
- Logements d'habitations : 485 logements

La piste cyclable Innenheim-Krautergersheim :

Ce nouveau tronçon s'inscrit dans le cadre du « *Plan Vélo Intercommunal* » (PVI) de la Communauté des Communes du Pays de Sainte Odile.

Le but de ce PVI est à terme de relier l'ensemble des communes du territoire de Sainte Odile, soit 28 km de liaisons cyclables pour une pratique de la « petite reine » en toute sécurité.

Sa réalisation s'effectuera en partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin

Les travaux de la liaison Innenheim-Krautergersheim, portant sur 1,7 km de piste, débiteront en septembre 2011. Avis aux adeptes...

Benne à vêtements :

Pour une meilleure collecte, les vêtements doivent être mis dans un **sac plastique fermé**, avant d'être **jeté** tel quel dans la benne. La récupération se faisant à la main, il faut éviter tous objets (vêtements, chaussures, etc...) non emballés. Merci.

Chiens errants :

Quel est donc le statut juridique de Médor lorsqu'il part en vadrouille non autorisée ?

La loi le définit comme étant en état de divagation dès lors qu'il n'est plus sous la surveillance de son maître.

Dans ce cas, il devient un repris de justice et risque la fourrière. Sans maître, il peut, dans notre département où sévit la rage, être euthanasié !

Pour le récupérer, son propriétaire devra prouver que l'animal est à jour de vaccination, s'acquitter d'une amende et payer les frais de fourrière.

Nombre de chiens finissent aussi victimes de la circulation routière.

Un autre risque est la morsure et ses conséquences potentiellement dramatiques pour la victime. Le propriétaire du chien sera pénalement responsable des faits.

Fort désagréables sont les déjections qui jalonnent parfois l'itinéraire de l'évadé et les dégâts dans les espaces végétalisés que nos agents communaux s'efforcent de tenir en bel état. Ces dégradations n'améliorent pas notre cadre de vie !

Ainsi, ne laissez pas vos compagnons canins devenir une gêne pour les autres et n'oubliez pas que sa promenade favorite sera celle effectuée en VOTRE COMPAGNIE.

Les demandes de permis de construire suivantes ont été transmises au Service Instructeur :

- | | |
|---|---|
| 1) Mr MEYER Bernard | : Extension du garage existant, clôture partielle de la propriété 65 rue du Général de Gaulle |
| 2) Mr PORACCHIA Sébastien | : Extension d'une maison individuelle suite démolition 70 rue du Général de Gaulle |
| 3) Mlle SCHEER Aurélie et Mr GASIOREK Emmanuel | : Construction d'une maison d'habitation Lot n° 27 « Le ROSENMEER II » |
| 4) Hôtel Restaurant R.SCHAAL Fils | : Construction d'une terrasse non close avec gloriette 5 Route de Barr |
| 5) E.A.R.L. du ROSENMEER
Mr MOSCHLER Vincent | : Construction d'une serre de production de cultures maraîchères 3 rue de Duttlenheim |
| 6) Mr DJURIC Drazan | : Projet de construction d'un collectif : 5 appartements 9 rue des Jardins |

Manifestations du 13 juillet 2011 au 31 décembre 2011 :

- 13 juillet : Bal de la Fête Nationale : Comité de Gestion de la salle polyvalente
- 21 août : Concours de Pétanque : Club de Pétanque Innenheim
- 04 septembre : Portes Ouvertes Tennis / Inscription : Tennis Club Innenheim
- 10 septembre : Loto : Union Sportive Innenheim
- 18 septembre : Pêche à la grosse truite : Association de Pêche et de Pisciculture Innenheim
- 25 septembre : Pêche à la grosse truite : Association de Pêche et de Pisciculture Innenheim
- 16 octobre : Marche d'Automne : Association Sportive et Culturelle Innenheim
- 30 octobre : Chasse aux bonbons : Pompiers
- 13 novembre : Cérémonie au Monument aux Morts
- 18 novembre : Don du sang à la Salle Polyvalente
- 27 novembre : Marché de Noël : Pompiers
- 11 décembre : Fête de Noël des Aînés à la Salle Polyvalente
- 14 décembre : Fête de Noël des enfants : Union Sportive Innenheim
- 17 décembre : Fête de Noël des adultes : Union Sportive Innenheim
- 18 décembre : Concert de Noël avec l'ensemble « OBERNAI chante »
- 31 décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre : Union Sportive Innenheim